

Paris, le 14 décembre 2011
N° 26-11

Distribution des actions Maurel & Prom Nigeria aux actionnaires de Maurel & Prom et cotation de Maurel & Prom Nigeria sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris

- Valeur de référence
- Informations fiscales concernant la distribution
- Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de Maurel & Prom du 12 décembre 2011, l'admission et la première cotation des actions de Maurel & Prom Nigeria sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris interviendront demain, le 15 décembre 2011.

115 336 534 actions Maurel & Prom Nigeria seront distribuées, à raison d'une action Maurel & Prom Nigeria pour chaque action Maurel & Prom détenue, sur la base du capital et du nombre d'actions de Maurel & Prom, hors auto-détention, constatés aujourd'hui.

Le cours de référence technique pour les actions Maurel et Prom Nigeria communiqué à NYSE Euronext pour l'ouverture de la séance du 15 décembre 2011 est de 2,08 euros par action. Ce cours de référence résulte de la valeur globale de Maurel & Prom Nigeria arrêtée par le conseil d'administration de Maurel & Prom au regard notamment des conclusions d'un expert indépendant, le cabinet Ledouble, et approuvée par les actionnaires de Maurel & Prom réunis en assemblée générale ordinaire le 12 décembre 2011, divisée par le nombre d'actions Maurel & Prom Nigeria effectivement distribuées.

Cette valeur de référence de 2,08 euros par action devra être retenue par l'actionnaire de Maurel & Prom pour déterminer le montant du dividende imposable reçu sous forme d'actions Maurel & Prom Nigeria et pour déterminer le prix de revient fiscal des actions Maurel & Prom Nigeria, en cas de cession ultérieure de ces actions.

Elle ne préjugera en rien de la valeur des actions Maurel & Prom Nigeria telle qu'elle résultera de la cotation en bourse sur NYSE Euronext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 4 novembre 2011 le visa n°11-511 sur le prospectus de Maurel & Prom Nigeria¹.

Par ailleurs, avec effet au 15 décembre 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, le Conseil d'administration de Maurel & Prom Nigeria a confié, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, à Kepler Capital Markets la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité sont :

- une somme de 3 000 000 euros
- aucun titre Maurel & Prom Nigeria

¹ Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Maurel & Prom Nigeria (12, rue Volney, 75002 Paris) et des Etablissements Maurel & Prom (12, rue Volney, 75002 Paris) ainsi que sur les sites Internet de Maurel & Prom Nigeria (www.mpnigeria.com), des Etablissements Maurel & Prom (www.maureletprom.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Une traduction anglaise est également disponible. Maurel & Prom Nigeria attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits à la section 4 « Facteurs de risques » du prospectus visé par l'AMF.

Plus d'informations :

Communication :



www.maureletprom.fr

INFLUENCES

☎ : 01 42 72 46 76

✉ : communication@agence-influences.fr



www.mpnigeria.com

INFLUENCES

☎ : 01 42 72 46 76

✉ : mpnigeria@agence-influences.fr

Maurel & Prom est coté sur Euronext Paris – compartiment A – CAC® Mid 60 - SBF120® - CAC® Mid & Small - CAC® All-Tradable - CAC® All-Share
Isin **FR0000051070** / Bloomberg **MAU.FP** / Reuters **MAUP.PA**

LE PRESENT COMMUNIQUE CONSTITUE UNE COMMUNICATION A CARACTERE PROMOTIONNEL ET NON PAS UN PROSPECTUS AU SENS DE LA DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2003 (TELLE QUE TRANSPOSEE DANS CHACUN DES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (LES "ETATS MEMBRES ")) (LA "DIRECTIVE PROSPECTUS"). S'AGISSANT DES ETATS MEMBRES, AUCUNE ACTION N'A ETE NI NE SERA ENTREPRISE A L'EFFET DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC DES ACTIONS MAUREL & PROM NIGERIA RENDANT NECESSAIRE LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS DANS L'UN OU L'AUTRE DES ETATS MEMBRES. UN PROSPECTUS EST DISPONIBLE AUPRES DE MAUREL & PROM NIGERIA ET DES ETABLISSEMENTS MAUREL & PROM. MAUREL & PROM NIGERIA ATTIRE L'ATTENTION DU PUBLIC SUR LES FACTEURS DE RISQUE DECRITS A LA SECTION 4 « FACTEURS DE RISQUES » DU PROSPECTUS VISE PAR L'AMF.

LE PRESENT COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS ET NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME CONSTITUANT UNE OFFRE AU PUBLIC PAR MAUREL & PROM OU PAR MAUREL & PROM NIGERIA, NI COMME UNE SOLLICITATION DU PUBLIC RELATIVE A UNE OFFRE QUELLE QU'ELLE SOIT. AUCUNE DEMARCHE N'A ETE ENTREPRISE NI NE SERA ENTREPRISE DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL DE TELLES DEMARCHES SERAIENT REQUISES POUR LA REALISATION D'UNE OFFRE AU PUBLIC, OU EN VUE DE LA DIFFUSION OU DE LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUE, DE TOUT AUTRE DOCUMENT D'OFFRE OU COMMUNICATION A CARACTERE PROMOTIONNEL. AUCUNE OFFRE AU PUBLIC DE TITRES FINANCIERS N'EST REALISEE DANS LE CADRE DE LA PRESENTE OPERATION AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE OU DANS TOUT AUTRE PAYS.

LE PRESENT COMMUNIQUE EST ADRESSE ET DESTINE UNIQUEMENT (I) AUX PROFESSIONNELS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT ENTRANT DANS LA CATEGORIE DES "INVESTISSEURS QUALIFIES" AU SENS DE L'ARTICLE 19(5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005 (TEL QU'AMENDE "ORDER") ; (II) AUX "ENTITES A VALEUR NETTE ELEVEE" (HIGH NET WORTH ENTITIES) AUX ASSOCIATIONS NON IMMATICULEES, AU PARTENARIAT ET "TRUSTEE" DE "TRUST A VALEUR NETTE ELEVEE" AU SENS DE L'ARTICLE 49(2) DU ORDER. TOUT INVESTISSEMENT OU ACTIVITE D'INVESTISSEMENT EN LIEN AVEC LE PRESENT COMMUNIQUE DE PRESSE EST UNIQUEMENT DISPONIBLE POUR CES PERSONNES ET NE SERA REALISE QU'AVEC CES PERSONNES. LES PERSONNES AU ROYAUME-UNI QUI RECEVRAIENT LE PRESENT COMMUNIQUE DE PRESSE (AUTRE QUE LES PERSONNES AU (I) AU (II) OU LES ACTIONNAIRES EXISTANT DE MAUREL & PROM) NE PEUVENT FONDER LEUR DECISION D'INVESTISSEMENT SUR LE PRESENT COMMUNIQUE OU AGIR SUR LA BASE DU PRESENT COMMUNIQUE.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

CE COMMUNIQUE DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU LA SOLlicitATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DE VALEURS MOBILIERES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD. LES VALEURS MOBILIERES VISEES PAR LES PRESENTES N'ONT PAS ETE ET NE SERONT PAS ENREGISTREES AU SENS DU SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDE (LE « SECURITIES ACT ») OU AU SENS DES LOIS APPLICABLES DANS LES ETATS MEMBRES DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ET NE POURRONT ETRE OFFERTES OU VENDUES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A TRAVERS UN REGIME D'EXEMPTION PREVU PAR LEDIT SECURITIES ACT OU PAR LES LOIS APPLICABLES DES ETATS MEMBRES DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRESENT COMMUNIQUE ET LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT NE PEUVENT ETRE ADRESSES OU DISTRIBUES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LES ACTIONS MAUREL & PROM NIGERIA NE SONT PAS OFFERTES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

LE PRESENT COMMUNIQUE CONTIENT DES INDICATIONS SUR LES PERSPECTIVES ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMETTEUR, FONDEES SUR DES HYPOTHESES ET DES ESTIMATIONS. CES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONCERNENT NOTAMMENT L'ACTIVITE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR POUR L'AVENIR. IL EST NECESSAIRE DE CONSIDERER CHACUNE DE CES INFORMATIONS PROSPECTIVES AVEC PRUDENCE EN RAISON DES RISQUES CONNUS OU INCONNUS POUVANT SE REALISER ET DES INCERTITUDES QUI LES ENTOURENT. BIEN QUE CES INFORMATIONS PROSPECTIVES SOIENT FONDEES SUR DES DONNEES, DES HYPOTHESES ET DES ESTIMATIONS CONSIDEREES COMME RAISONNABLES, AUCUNE ASSURANCE NE PEUT ETRE DONNEE QUANT AU FAIT QUE LES RESULTATS OU PREVISIONS DONNES SE REALISENT DANS L'AVENIR ET, POUR LE CAS OU ILS SE REALISERAIENT, AIENT LES EFFETS ATTENDUS SUR L'ACTIVITE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR. LES INFORMATIONS PROSPECTIVES MENTIONNEES DANS LE PRESENT COMMUNIQUE SONT DONNEES UNIQUEMENT A LA DATE DE CELUI-CI ET IL N'EXISTE AUCUN ENGAGEMENT DE L'EMETTEUR DE PUBLIER DES MISES A JOUR OU DE REVISER LES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONTENUES DANS LE PRESENT COMMUNIQUE, A L'EXCEPTION DE TOUTE OBLIGATION LEGALE OU REGLEMENTAIRE QUI LUI SERAIT APPLICABLE.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD